



Parc  
naturel  
régional  
Pyrénées  
Ariégeoises

# La Lettre

## aux Partenaires

### Edito

Le Parc naturel régional a été créé pour aider les Pyrénées Ariégeoises à progresser dans le sens de la qualité : qualité de l'environnement et des paysages, qualité du cadre de vie, qualité des entreprises et des productions...

Pour cela, le Syndicat mixte du Parc naturel régional procède par la pédagogie, l'incitation, l'appui aux porteurs de projets et la promotion des initiatives remarquables. Il apporte du conseil grâce à son équipe technique et ses réseaux de partenaires. Il aide à trouver l'argent nécessaire, auprès des financements existants et en mobilisant des crédits nouveaux auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou du Département...

Le Parc naturel régional ne réglemente pas. Lui-même n'oblige à rien et n'interdit rien. Il demande à ce que les textes existants soient appliqués, par ceux qui en ont la charge (cf. articles en page 4).

**André ROUCH**  
Président du Syndicat  
mixte du PNR



### Concours Prairies fleuries : une agriculture de qualité, des rencontres enrichissantes !

Entretien avec Eric Soucasse, éleveur (GAEC de Martinat à La Bastide de Sérou), gagnant du prix Excellence du Concours 2012 des prairies fleuries du PNR et gagnant du concours organisé à l'échelle des Pyrénées.

#### Comment avez-vous été amené à participer à ce concours ?

En discutant avec Jérôme Pereira, de la Chambre d'Agriculture, on s'est rendu compte que le cahier des charges pour participer correspondait bien avec ce que je faisais sur l'exploitation, avec le foin sec et les prairies naturelles. Il est venu voir sur place, et Julien Aït El Mekki (PNR) aussi. Je leur ai montré 2 parcelles, et on a choisi celle qui correspondait le mieux.

#### Quelles sont les contraintes liées à votre participation ?

Aucune ! Le jury passe 1 heure sur la parcelle, c'est tout.

#### Quel est l'intérêt d'y participer ?

J'ai eu envie de participer parce que ça permet de rencontrer d'autres gens, différents, qui ont d'autres connaissances en agronomie que les nôtres, qui ont un autre regard sur notre travail, et de discuter avec eux, c'est toujours intéressant. Et puis je connaissais déjà beaucoup de fleurs qu'il y avait sur la parcelle, mais j'en ai découvert beaucoup d'autres auxquelles je n'avais pas fait attention. C'est enrichissant. On participe aussi à d'autres concours, pour l'élevage, c'est valorisant, ça permet de changer le regard qu'on peut avoir sur les agriculteurs, on gère des entreprises aujourd'hui, le métier change.

#### Qu'est-ce que vous diriez à vos collègues agriculteurs pour les inciter à participer ?

C'est une bonne expérience, ça permet de s'ouvrir sur l'extérieur. Et puis c'est une démarche de qualité, le PNR met en valeur la qualité du territoire, et nous on participe à cette qualité, notre travail est reconnu, mis en valeur. On participe, et on fait avancer le territoire.  
Contact : Julien Aït El Mekki

### Zéro pesticide dans les communes, c'est possible !

Le guide de recommandations pour entretenir les dépendances vertes communales en mettant en place une démarche "zéro pesticides" et en privilégiant la taille douce des végétaux est sorti. C'est un guide pratique à destination des élus communaux.

N'hésitez pas à contacter le SMPNR pour en recevoir un exemplaire papier ou vous pouvez le télécharger sur [www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr](http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr).  
Contact : Luce Rameil



## Rénovation des lavoirs, puits, fontaines... : préserver la mémoire en lui donnant une nouvelle jeunesse

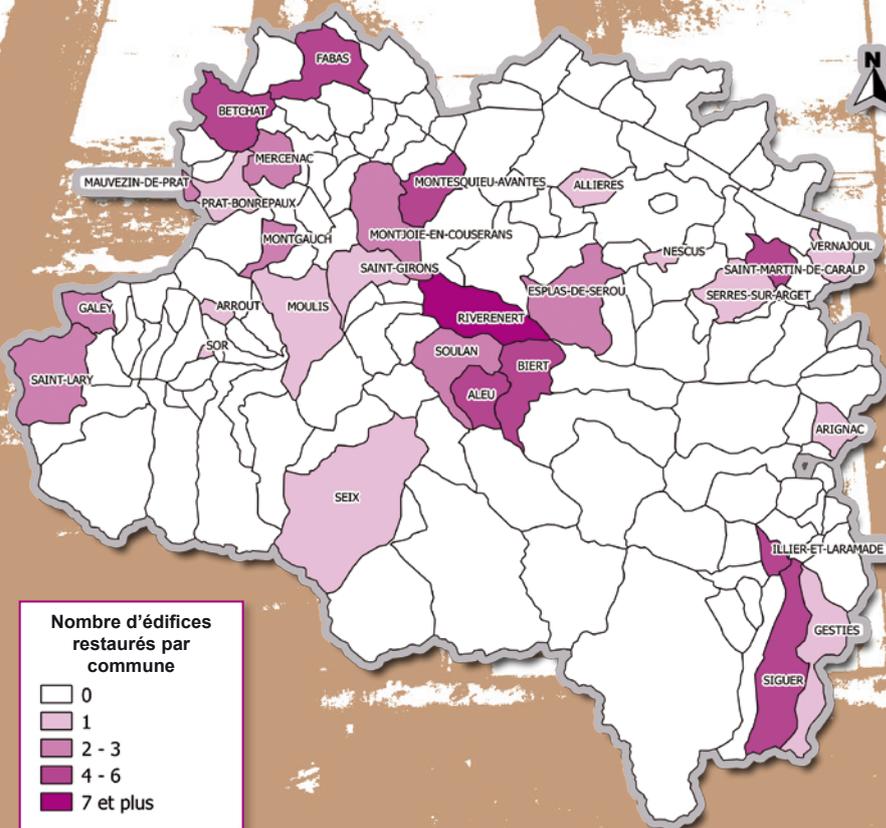
### Un travail en partenariat avec le CAUE de l'Ariège

Le Syndicat mixte du PNR (SMPNR) et le CAUE de l'Ariège déploient depuis 5 ans une action commune consacrée à la réhabilitation du petit patrimoine bâti. Tout au long de la démarche, le PNR et le CAUE accompagnent et conseillent les communes et les particuliers dans la conduite des travaux. Cet accompagnement des propriétaires se fait dès l'amont, à travers une visite sur site du projet qui donne lieu à la réalisation par le CAUE d'une fiche de recommandations. Cette fiche est une aide à la définition des travaux à réaliser, et au choix des entreprises. Toutefois, l'initiative et la responsabilité restent à charge des propriétaires.

Contact : Audrey Duraud

Le patrimoine du Parc, constitué des petits et grands édifices de nos villages, est à la fois original et très diversifié. Depuis 5 ans, l'opération de restauration du petit patrimoine bâti du PNR aide à sa préservation. Elle permet de conserver la mémoire de la vie quotidienne des habitants d'hier et à améliorer le cadre de vie des habitants d'aujourd'hui. Les particuliers comme les communes situés dans le PNR, peuvent bénéficier de subventions de la Région et du Département pour financer les travaux de restauration du petit patrimoine bâti non protégé.

## L'opération en images



Lavoir de Tartain (Biert)



Tour horloge, commune d'Arignac



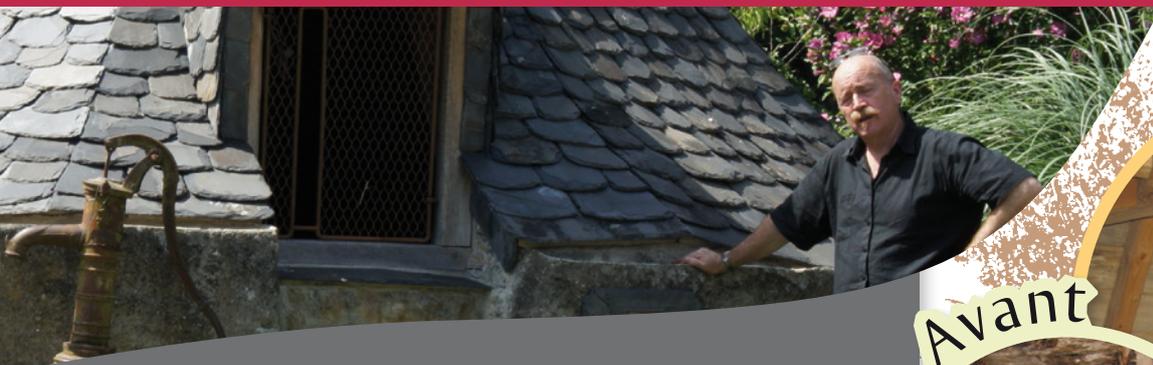
Fontaine de Sor

### L'opération en chiffres

Nombre d'édifices restaurés : **84**  
 Nombre de communes ayant demandé cette aide : **49**  
 Nombre de dossiers déposés à la Région : **103** en **5** ans  
 Montant des opérations engagées : **410 000 €**  
 (= **3** emplois à temps plein sur **5** ans ou **17** pendant **1** an)  
 Montant des subventions de la Région mobilisées par le Parc : **180 000 €**

Avant...

Après...



**M. Jean-Pierre MORERE, propriétaire du gîte «Le pavillon de chasse», labellisé Gîte de Charme par Gîtes de France. En tant que particulier, M. MORERE a sollicité le PNR pour la restauration de la citerne située à proximité de son gîte, à Saint Girons.**

**Comment avez-vous eu connaissance de cette opération ?**

C'est la démarche de qualification de l'hébergement touristique en Gîte de Charme qui m'a permis de connaître l'opération. C'est à cette occasion que j'ai rencontré un des architectes du CAUE, il m'a dit que via le PNR, je pouvais avoir une subvention de la Région sur ce type d'édifice. Il m'a donc mis en relation avec le Parc afin de monter le dossier.

**Quelle est l'histoire de cette citerne ?**

Dans le secteur, il y avait de nombreuses citernes, la majeure partie d'entre elles était carrée. Celle-ci est spéciale. Son toit octogonal en ardoises à pureau dégressif en fait tout son charme. Les anciens y tiraient l'eau qui était ensuite mise dans l'abreuvoir pour le bétail. Aujourd'hui, la pompe à main fonctionne toujours mais on ne s'en sert plus que pour arroser le jardin.

**Pourquoi vouloir la restaurer ?**

C'est la dernière dans le coin. Elle était en très mauvais état. Le toit n'était plus étanche, toute la charpente et la volige avaient pourri, un côté était prêt à tomber. Soit on la restaurait, soit elle tombait. J'ai choisi de la restaurer, pour maintenir un vestige du passé.

**Comment avez-vous choisi l'entreprise ?**

Dans le secteur il n'y avait pas beaucoup de couvreurs qui travaillaient l'ardoise. Ici, on est plutôt sur de la tuile. Je connaissais l'entreprise Falguié et je savais qu'il y avait « Le Toiturier », ce jeune qui venait de s'installer.

Je leur ai donc demandé un devis, et ils étaient presque identiques. Alors je suis allé voir un chantier réalisé par « le Toiturier » à Sentein. J'ai vu qu'il connaissait aussi le métier, qu'il avait un vrai savoir-faire, alors j'ai choisi de le faire travailler chez moi, pour le coup de pouce à un jeune qui démarre.

**Quelles étaient vos exigences ?**

Je voulais que le toit soit refait à l'identique, c'est-à-dire en octogone. Je voulais aussi que les ardoises soient de récupération. C'est ce que « le Toiturier » a fait, les ardoises sont toutes de récupération, ce sont des ardoises issues de l'ancienne carrière d'Arrouit. Elles ont été retaillées une à une pour être réemployées, un vrai travail de fourmi !

**Quel est le bilan de cette opération ?**

La restauration de la charpente, de la couverture et de la zinguerie a été réalisée avec soin, je suis très content de ce chantier, l'entreprise a bien travaillé, on voit qu'il aime ce qu'il fait. Puis, sur les 16000€ investis, j'ai eu 4500€ de subventions, ce qui n'est pas négligeable !

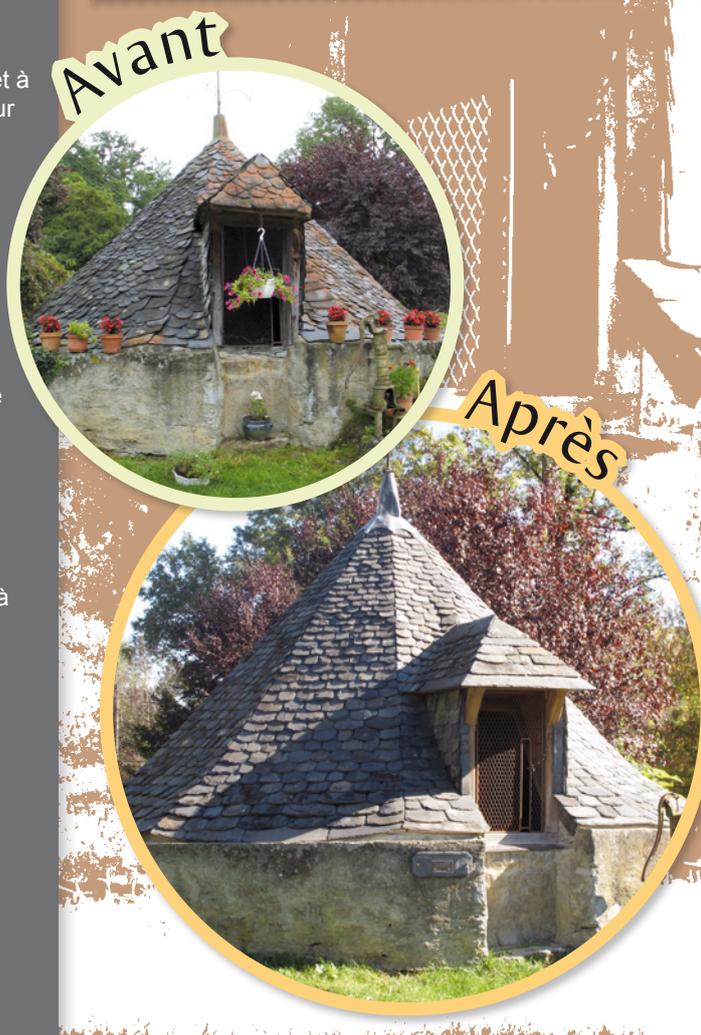
**Et les touristes ? Quelles réactions ont-ils ?**

Quand les touristes arrivent, ils sont toujours un peu intrigués, mais tous s'accordent à dire qu'elle est très belle, c'est vrai que c'est un beau travail !

« Le Toiturier » - Christophe Leriche - Marbama, Camp du Bonia  
09190 Taurignan-Vieux - Tél.05.61.04.40.09 - 06.88.58.52.54



Vous pouvez vous procurer un exemplaire du dossier du fonds d'aide à la restauration du petit patrimoine bâti non protégé auprès du Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises ou sur le site internet du PNR.  
**Contact : Charles de Kergariou**





## Les épaves à la casse !

Vous ou vos voisins détenez une ou plusieurs épaves au fond du jardin ou sur un terrain en friche ? Pas question de les laisser sur place ou de vous en débarrasser n'importe où.

Au sens de la loi, les épaves sont des véhicules en fin de vie ou accidentés considérés comme des déchets. Les articles L. 541-1 à L. 541-8 du Code de l'Environnement obligent les propriétaires de véhicules hors d'usage à en assurer l'élimination en les apportant ou en les faisant enlever par des entreprises agréées. La remise d'un véhicule hors d'usage est gratuite, l'enlèvement par contre peut être facturé.

Après une mise en demeure sous forme d'arrêté, le Maire a le pouvoir de faire cesser le dépôt d'épaves tant sur le domaine public que sur les propriétés privées. La Gendarmerie mène actuellement des campagnes de repérage et d'enlèvement.

Alors si vous êtes concernés, faites appel aux casseurs agréés du département, dont la liste est disponible sur le site internet de la Préfecture de l'Ariège :

<http://www.ariège.pref.gouv.fr>

Contact : Audrey Duraud



## Comment signaler vos manifestations ?

Vous souhaitez communiquer sur vos manifestations ? Il est possible de le faire, dans le PNR comme ailleurs, en respectant la réglementation nationale relative aux pré-enseignes définies par le Code de l'Environnement. Qu'est-ce qu'une pré-enseigne ? Il s'agit d'un dispositif indiquant la proximité d'une activité, le plus souvent un panneau sur piquet scellé au sol. Les seuls messages autorisés sont le type d'activité, le nom de l'établissement, la distance et / ou la direction (cf. la fiche-conseil du PNR sur la publicité). Les pré-enseignes ne sont pas autorisées, sauf cas dérogatoire.

**La signalisation temporaire des opérations et manifestations exceptionnelles fait partie de cas dérogatoires : elle est possible si elle répond à quelques principes d'implantation.**

Les dispositifs doivent être implantés hors agglomération, en dehors du domaine public, à plus de 5 m du bord de la chaussée, sur un panneau portatif scellé au sol. Leurs dimensions maximum sont de 1,5 m de largeur et 1 m de hauteur. Pour ces manifestations les panneaux peuvent être posés 3 semaines maximum avant le début de la manifestation et retirés 1 semaine maximum après la fin de la manifestation. En respectant ces quelques principes très simples, vous contribuez vous aussi à la qualité de notre cadre de vie quotidien.

Contacts et informations :

Michel Grassaud DREAL 05.61.65.85.55,

les Unités Territoriales de la DDT ou

Sophie Séjalon au SMPNR

## Accueillir les Chauves-souris dans le Parc... et dans les forêts

Les chauves-souris sont d'excellents auxiliaires pour les forestiers : elles participent à l'équilibre biologique en consommant un grand nombre d'insectes (papillons nocturnes, moustiques, perce-oreilles et araignées ...), à la cime des arbres, au ras du sol ou le long des allées et des lisières. Une chauve-souris, pesant parfois moins de 10 g, peut consommer jusqu'à 3000 insectes en une nuit !

Certaines espèces vont même vivre dans les arbres en utilisant les anfractuosités disponibles telles les écorces décollées, les cavités (trous de pics) et les fissures. Durant l'été par exemple, les femelles vont utiliser un réseau d'arbres favorables afin d'élever leur unique petit.

### 3 bons gestes

1 - Conserver le plus possible d'arbres à cavité (au minimum 6 à l'hectare).

2 - Privilégier l'automne pour les coupes (afin d'éviter les périodes de reproduction et d'hibernation des chauves-souris et de nidification des oiseaux).

3 - Eviter les modifications paysagères trop brutales : enrésinement ou coupe à blanc constituent un énorme bouleversement pour bon nombre d'espèces dont les chauves-souris qui perdent leur gîte et/ou leur ressource alimentaire.

### Pour aller + loin :

Contactez le Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées (GCMP) au Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CEN MP) :

Tél : 05.81.60.81.90 - mel : [groupechiro@free.fr](mailto:groupechiro@free.fr).

Téléchargez la fiche technique n°4 « Chauves-souris et forêts » ou la plaquette « Un toit pour les chauves-souris » sur le site [www.cren-mp.org](http://www.cren-mp.org).

Contact : Yannick Barascud



[www.parc-pyrenees-ariégeoises.fr](http://www.parc-pyrenees-ariégeoises.fr)

